

L'administration de la paroisse

La Fabrique

C'est le conseil de fabrique, réunissant des paroissiens responsables de la gestion des biens temporels de la paroisse. Le receveur-trésorier, ou "châtelier", élu par ses pairs, en était le responsable financier.

Election d'un châtelier:

1.8.1745. Election d'un chatelier et receveur des deniers de la fabrique pour succéder à Clément DROUOT, ci-devant chatelier, qui est sorti du dit Bruley pour faire sa résidence en la ville de Toul. Il a été choisy à la pluralité des voix en présence et assistance du dit sieur curé, la personne de Nicolas BLAISE cordonnier habitant du dit lieu qui à l'instant preste le serment requis par devant le sieur curé. En présence et du consentement des dits habitants paroissiens pour ce convoqués en la ditte charge sans qu'il puisse pour ce convoqués en assemblée par lequel il a juré et promis de bien et fidèlement acquitter la ditte charge sans qu'il puisse entreprendre ni soutenir aucun procez au nom de la ditte fabrique qu'un préalable il nait une procuration en bonne forme du sieur curé et des paroissiens.

Fait en l'église du dit Bruley, les an jour si-dessus.

8.11.1750 Election de chatelier: les paroissiens ayant été convoqués de rester après les vêpres pour faire choix et l'élection d'un d'entre eux pour faire les fonctions de chatelier de la fabrique de l'église de ce lieu.

Il a été nommé à la pluralité des voix la personne Hyacinthe LORRAIN maire de la haute-justice de Bruley qui à l'instant a prêté serment par devant nous Jean Joseph LECLER prêtre curé de Bruley et de Pagny-derrière-Barine de bien et fidèlement gérer les biens et revenus de la ditte fabrique pour du tout en rendre fidèle compte et a signé avec nous et autres paroissiens.

Fr. AUBERT, Jean MANET, Claude DEMANGE, Clément DROUOT, Hyacinthe LORRAIN, Nic. BLAISE, J. LECLER".

Une des principales ressources provenait de la location des places dans les bancs d'église. Chaque paroissien et paroissienne payait annuellement sa place. Le règlement des places de bancs et du fonctionnement de la fabrique est bien décrit en 1718.

Extrait des registres du conseil de fabrique intérieur de Bruley en date du 29 janvier 1718.

Les habitants de Bruley étant assemblés en conséquence de l'ordonnance de Monseigneur l'évêque au sujet des places

de l'église, pour obvier à toutes les différences qui s'élèvent et qui pourraient encore s'élever dans la suite touchant les dites places, ils ont accepté les règlements qui suivent auxquels ils se sont obligés pour toujours en présence de Monsieur LEPAYS, très digne prêtre de la mission supérieure du séminaire de Toul et seigneur de Bruley* et de Monsieur DEHUZ juge garde du siège de Bruley et siège d'autre part:

* La seigneurie de Bruley venait de passer à la Mission de Toul, par legs de Dame Louise d'Illiers, petite nièce des Le Brun, derniers seigneurs disparus sans héritiers directs.

Article 1er

Q'une même personne ne pourra posséder qu'une seule place. Que les places des hommes seront toujours occupées par des hommes ou garçons et celles des femmes par des femmes ou filles. Que les filles ou femmes n'hériteront jamais des places d'hommes et garçons n'hériteront jamais des places de femmes ou filles.

Article 2

Ceux qui ont des places les rempliront toujours et ne se mettront jamais en d'autres endroits, il n'y aura que les parents au premier degré et du même sexe, c'est à dire, le fils aîné d'une famille héritera de la place de son père, la fille aînée sera héritière de celle de sa mère...

Article 6

A l'égard des places de tous ceux et celles qui sont décédés depuis la disposition qui en fut faite par Monsieur DEHUZ alors curé en 1697, toutes les dites seront vacantes et revendues à l'enchère au profit de la fabrique, les actes et le numéro des places de banc seront incérés au registre de la fabrique et le nom du nouveau propriétaire avec la signature pour aussi à l'avenir lui servir de titre.

Collationné pour copie conforme au registre de la fabrique de Bruley. Signé au registre: LEPAYS curé, Jean VATHELOT, Nicolas DEHUZ juge garde, Charles MASSON, Nicolas VIGNERON, G. VINCENT, A. HUTIN, Nicolas MASSON, Claude DROUOT, François VAURICHE, D. MAIRE, Charles COBEE, J.-Baptiste MAIRE".

Le prix des places de 1859 à 1864, variait de 0,75 à 2,25 F. suivant le numéro des bancs, les premiers étant les plus chers; en 1865, de 0,60 à 4,30 F.; en 1873, de 1,75 à 3 F. Le fossé commençait à se combler entre pauvres et riches!

La fabrique recevait aussi les versements effectués à l'occasion des mariages et des décès. En 1843, Marie GILLET, veuve de Joseph DEMANGÉ, doit le décès de son mari 3 francs le 18 février cy.

En 1865, l'état d'occupation des bancs fait ressortir que les places à 2,25 F. du premier banc du côté de la sainte Vierge étaient occupées: place 1, par Charles DOUZAIN place 2, par Nicolas CLAUDE, place 3, par François BOUSSARD dit MERLIN, place 4, par François MARC.

Le 10^e banc, place à 0,65 F. par Joseph AUBRY père, Nicolas GERARD, Sébastien RAISON garçon, François LEBEL, Etienne DRIANT, Jean LANTONNET, soient 7 places.

Même répartition symétrique pour les bancs situés du côté de saint Nicolas, les places du premier banc n'étaient payées que 2 F. à 1,75 F.

Pour les femmes, il y avait 14 bancs: les places de bancs du côté de la sainte Vierge valaient pour le premier banc 4,25 F. occupé par la femme d'Auguste ATHENOT, la veuve Brice VIGNERON. Du côté de Saint Nicolas, le premier banc à 3 F. occupé par Léonie DEMANGE fille, Léopoldine DEMANGE fille, la femme de Jean Baptiste MOUSSOUX, Louise MIGOT fille.

Il y avait aussi, à la tribune, quatre bancs dont les places du premier banc valaient 3 F.

Modèle de budget conseillé pour la fabrique de Bruley (1822)

*Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du gouvernement du 9 thermidor an onze, des rentes restituées, de location de chaises, de la concession des bancs de la tribune (la plus importante), des quêtes, des troncs, des obligations faites à la fabrique, du cimetière, des droits de la fabrique dans les frais d'innumération et services religieux...**

Le conseil de fabrique choisissait aussi les instituteurs dont le rôle d'instruire faisait partie des obligations consignées par contrat: Ainsi le 23 avril 1826:

Conformément à la loi de mars 1825, le conseil de fabrique s'est réuni pour faire choix d'un sonneur, chantre et instituteur de l'école primaire établie dans la dite commune de Bruley. A délibéré d'une voix unanime pour faire choix du sieur François BRANCOURT, instituteur né à Bruley, pour remplir les fonctions de sonneur, chantre et d'instituteur dans la dite commune pour jusqu'à sa démission ou révocation à commencer dès aujourd'hui sous les charges et conditions suivantes: savoir:

1° *Le dit BRANCOURT est chargé de la sonnerie pour les usages établis, annonces et publications à faire dans la dite commune.*

2° *Du remontage de l'horloge et ce pourquoi il percevra annuellement une somme de 54 F. 50 centimes à prendre sur les revenus communaux payés par semestre par le percepteur sur un mandat à lui délivré par le maire.*

3° *Il est en outre chargé d'assister Monsieur POMPEY, curé desservant, dans toutes ses fonctions curéables soit pour le chant, administration des sacrements, qu'aux cérémonies religieuses qui pourraient être célébrées dans la dite, l'église de la dite commune, de même que les annonces au son des cloches aux heures qui seront réglées par le dit curé et de la manière indiquée par lui.*

4° *De tenir l'église dans la propreté convenable en le faisant au moins tous les huit jours.*

5° *De tenir les ornements dans la plus grande propreté, de les préparer et ranger avant et après les offices enfin, se soumettre aux ordres du dit POMPEY.*

* Sic. Ainsi de 1873 à 1877 inclus, il y eut, en moyenne annuelle: frais de droit de mariage: 5F., frais de droit de décès: 14F. On relève, le 29-10-1873, le droit à la première messe de l'abbé Migot.

6° Du blanchissage du linge de l'église, faisant la lessive trois fois par mois.

7° De la fourniture d'hosties pour l'usage de l'église et ce, pour tous quoi il percevra annuellement une somme de .. francs à prendre sur les revenus de la fabrique payables en un seul paiement à la fin de chaque année par le receveur de la fabrique, de plus, il jouira d'une chenevière appartenant à la dite fabrique.

8° Il tiendra son école tous les jours, depuis sept heures du matin jusqu'à onze heures et depuis une heure après-midi jusqu'à cinq. Ce qui fera pendant toute l'année excepté les jeudis, les jours de fêtes chômées, religieuses ou civiles et les jours qui auront lieu que pendant les récoltes dont huit jours de fenaison, quinze jours de moisson et depuis l'ouverture des vendanges jusqu'au 1er novembre.

Il enseignera aux élèves qui lui seront confiés, la lecture, l'écriture, le calcul décimal, la grammaire française et le catéchisme aux élèves catholiques, adopté et imprimé pour tout le royaume et ce pourquoi il recevra annuellement pour chaque élève une somme de 3 F. 50 centimes pour les écrivains et 3 F. pour les non écrivains fixé par le conseil municipal payables en un seul paiement par le percepteur sur un rôle dressé à cet effet et rendu exécutoire par les autorités supérieures. Du logement, il percevra en nature la somme de 100 F. annuellement à prendre sur les revenus communaux payable chaque semestre par le percepteur sur un mandat à lui délivré par le maire.

Enfin il jouira en outre des avantages et accoutumés communaux comme tout autre habitants et Cy installés selon le vu des instances municipales et de fabrique et sera exempt de toute corvée de logement militaire le cas échéant.

Ainsi fait et passé en séance à Bruley les jours, mois et en avant dite, tout les membres présents signé après que lecture leur ait été faite.

Le maire approuve la délibération du conseil de fabrique ainsi que le choix que a fait du sieur François BRANCOURT pour remplir les fonctions de sonneur, de chantre et d'instituteur au dit Bruley jusqu'à décès, démission ou révocation, de même que du traitement à lui accordé".

La fabrique recevait également les demandes de fondations de messe. Par exemple, le 16 mai 1819; concernant la fondation souscrite par Etienne LELIEVRE et Françoise DEMANGE par acte notarial de maître BOUARD, notaire impérial à la résidence de Toul...: fondation de 47 F. par an pour dire une messe haute du Saint-Sacrement, à célébrer le premier jeudi de chaque mois. Le document est visé par le Secrétariat d'Etat au palais de Saint-Cloud, le 14 août 1813.



La vieille église et son clocher, XIII^e siècle, en 1898.
La nef fut démolie en 1902, après la construction de la nouvelle
église en 1897.

Le clocher, les cloches, l'horloge

Chaque clocher a son histoire et celle de Bruley commence au XIII^e siècle. Le son des cloches a une résonance particulière dans l'esprit des gens. La cloche annonce à la cantonade la vie de la communauté, les naissances (les baptêmes sont carillonnés), les mariages, les deuils, les cataclysmes naturels ou artificiels (incendies), l'alerte, la mobilisation,...

Ainsi chaque cloche est-elle considérée comme une personne, elle est baptisée, porte un nom, a son parrain et sa marraine: "elle a une âme". La cloche vit la vie de la communauté paroissiale: elle invite les fidèles à se rassembler à son appel entendu par tous car elle sème à tous vents... On disait, le Jeudi-Saint, que les cloches allaient à Rome, comme pour justifier le silence imposé à l'occasion de la Passion du Christ, mais elles revenaient joyeuses au matin de Pâques, semant au passage oeufs, jouets, cadeaux.

Le clocher de la vieille église avait plusieurs cloches. Une première mention fait état de la présence des cloches au moment de la Révolution. Des cloches furent vendues comme "biens nationaux" et supprimées administrativement.

Le 6 août 1790: Une cloche à Bruley, poids 354 livres, transportée par Nicolas DEPREZ de Gondreville, transporteur payé 5 sous le quintal et par lieue. Le même jour, 2 cloches à Pagney, une à Lagney et 2 à Lucey.

De plus, une cloche à Bruley, poids 560 livres, transportée par Pierre JACQUEMIN de Dommartin-les-Toul, ainsi que une à Pagney, une à Lagney et une à Lucey.

Les deux cloches de Bruley ont été déposées au magasin de la fonderie de Metz par le voiturier de Gondreville le 26 nivôse an II (17 janvier 1794), soit près de 4 ans après leur suppression administrative.

Un bordereau, établi le 2 fructidor an II (20 août 1794), fait état du matériel d'église supprimé:

Bruley: 267 livres de cuivre

Lagney: 335 livres

Lucey: 157 livres

Pagney: 145 livres

Du linge provenant de Bruley: 4 aubes, 22 surplis, 6 nappes d'autel, 4 amicts.

Mobilier en argent: 2 calices, 1 ciboire, 1 ostensor, 2 burettes à huile.

Il restait, semble-t-il, encore une cloche dans le clocher. C'était le seul moyen pratique d'alerter les gens... En effet, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la République, le 22 septembre 1801*:

"Sera annoncé à son de cloche la célébration de la fondation de la République. Le Conseil municipal s'est réuni à 10 heures du matin en la manière ordinaire en la maison commune accompagné des gardes nationales, le commandant en tête, suivi des autres citoyens. Nous nous sommes trans-

* P.V. du Conseil Municipal

portés au son des instruments au lieu des assemblées générales où étant parvenu, nous avons chanté le "Te Deum" en action de grâces avec une antienne propre pour la paix? Nous avons ensuite fait une promenade civique pendant laquelle ont été faites plusieurs décharges de mousqueteries. Ce jour où tous les citoyens ont, après leurs travaux et occupations nécessaires, se sont terminés par de nouvelles décharges et un repas fraternel".

De même le 18 brumaire an X (11 novembre 1801), après avoir fait annoncer la veille au son de la caisse et de la cloche, fut célébrée une fête solennelle à l'occasion de la signature des préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre. Ce n'est qu'en mai 1820 qu'une souscription volontaire a réuni 2834,50 francs pour l'achat de deux nouvelles cloches. Leur baptême eut lieu le 29 août 1820 à 11 heures du matin:

Une cloche pesant 728 livres a pour parrain Joseph ELEONORE et Monique HENRY, épouse du juge d'instruction pour l'arrondissement de Nancy et chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur.

Une cloche pesant 549 livres et demie, a pour parrain Etienne LELIEVRE, ancien maire et Marie Madeleine HUMBERT, épouse du sieur Brice THIRIOT, maire actuel et Anne Louise DAULNOY, épouse de Monsieur Antoine Hyacinthe GENOT, vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Toul.

Après plusieurs siècles d'usage, la petite cloche de 365 kg. du "beffroy de la commune" est fêlée en novembre 1876 et remplacée par une nouvelle cloche pesant 1110 kg., garantie 10 ans, coulée avec d'anciens canons turcs*. Elle fut livrée en mars 1877, mais réceptionnée seulement un an après (le rachat de la petite cloche fut fait par le fondeur à 3 F. le kg). Des défauts sont constatés, ... mais la cloche sonne. Le paiement devait s'effectuer moitié par le conseil de fabrique (la paroisse) moitié par le conseil municipal (la commune) mais, en février 1892, le conseil de fabrique ne veut plus payer sa part. L'usage de la cloche pour les sonneries religieuses se distingue alors de celui qui est réservé aux sonneries civiles, ... la cloche n'y étant pour rien!

Le maire se décida à désigner le sieur KRICK Emile pour l'exécution des sonneries civiles aux émoluments de 70 F. par an, plus 45 F. pour le remontage et l'entretien de l'horloge placée dans la tour de l'église: "Je suis dans l'obligation de vous signaler, sinon le mauvais vouloir du conseil de fabrique, du moins son manquement aux conventions intervenues entre le chef du diocèse et l'administration"... C'est l'amorce d'une dualité laïco-religieuse!*

Enfin, une quatrième cloche, bénite le 2 novembre 1924 par Monseigneur de La Celle, habite le nouveau clocher. Le sonneur, dans l'ancien temps, était le maître d'école, dont les fonctions étaient coiffées par le curé du lieu*.

* Abbé Salmon: "Les Saintiers ou les fondeurs de cloches lorrains" 1978.

* Voir par ailleurs le contrat d'engagement d'un maître d'école.

Mais, à partir de 1838, la tâche de l'instituteur, avec 80 élèves, "ne lui permet plus de se livrer à d'autres devoirs, chants à l'église, ni aucun service". Pendant les jours de semaine, il faut remonter l'horloge quotidiennement et l'on envisage d'engager un sous-maître pour faire l'office de sacristain.

L'horloge:

Elle faisait corps avec les cloches. Elle demandait une attention constante, il fallait la remonter chaque jour et pour cela gravir un escalier extérieur du clocher.

Un seul cadran, sur la face Nord du clocher, une seule aiguille faisant le tour complet du cadran en 12 heures: heureusement que chaque quart d'heure était sonné et permettait à la population de connaître l'heure. Très peu de gens possédaient une montre! Le sonneur, même préposé à l'entretien de l'horloge n'en possédait pas toujours une, aussi la remise à l'heure devait demander du bon sens!

Par beau temps ensoleillé, les vigneron, travaillant dans les champs, savaient qu'il était 5 heures du soir quand l'ombre de la côte commençait à entamer sa descente.. Mais le sonneur avait un autre tour de main: quand il quittait Toul, à pied, en passant devant la gare à partir de 1855, il regardait l'heure au cadran de l'horloge et "d'une seule traite" se rendait au clocher sachant qu'il lui fallait, depuis la gare de Toul, 50 minutes pour y arriver. Inutile de l'interpeler en cours de route, il ne s'arrêtait pas et l'on savait ce jour-là que l'horloge serait remise à l'heure.

D'ailleurs, la précision n'était pas aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Le village vivait sur lui-même, quelle que soit l'heure sonnée par l'horloge. Elle était "l'étalon-temps" à partir duquel on se rendait ou revenait des champs. On se préparait pour monter à l'église dès le dernier coup de la messe, l'heure de l'Angelus était à quelques minutes près! Mais il fallait monter au clocher pour sonner. Aussi, par sa responsabilité, le sonneur était-il quelqu'un. Il carillonnait aux jours de fêtes et il avait une manière personnelle de s'exprimer à travers les cloches. Il en ressentait une certaine fierté, surtout lorsque, dans le bulletin paroissial, on mentionnait ses exploits. Nous nous souvenons encore d'Émile MOUSSOUX, dit "le Chtan"* , dont nous apprécions l'adresse.

* Ce surnom lui avait été donné parce que dans les banquets, mariages et autres réunions, il avait l'habitude de pousser la chanson: "ch't'enlève ton chignon Jeannette, ch't'enlève ton chignon Jeanneton..."

Le sonneur établissait habilement sa toile d'araignée de cordes entrelacées, reliant les battants au divers renvois. C'était un montage très primitif mais qui fonctionnait. Avec l'entrée dans les temps modernes, dès que le village fut relié à l'extérieur, la précision devint plus nécessaire, surtout pour prendre le train, le Thiaucourt en particulier.

L'habitude des gens d'arriver toujours en retard à la messe, l'incitait à devancer l'heure visible et audible de 5 minutes environ, et ainsi les paroissiens, qui n'étaient pas dupes, arrivaient à peu près à l'heure à l'office... et au passage du train départemental à la gare de Bruley. Un jour, en effet, l'horloge du clocher était, par inadver-

tance, à "l'heure juste". Les voyageurs en arrivant à pied à la gare virent le train démarrer sous leurs yeux! Heureusement, les gestes et les cris des intéressés attirèrent l'attention du mécanicien compréhensif et bon enfant. Il arrêta la locomotive pour permettre aux retardataires de monter, au moins, sur le marche-pied, premier degré de ce qu'on appelle "prendre le train".

L'horloge demandait donc beaucoup d'attention, ses gros mécanismes exigeaient des soins d'entretien, d'abord parce que l'horloge était posée dans le clocher "au grand air"! Déjà, en novembre 1819, "le rétablissement de l'horloge devenait une chose très urgente", et les "ouvrages réparatifs" coûtaient cher à la commune. Un service d'entretien régulier incombait à Monsieur BARAD, horloger à Foug, pour la somme de 6 F. par an.

Les changements de sonneur, où chacun devait "se faire la main", entraînaient aussi une usure plus rapide des cordages et de l'appareil dont l'entretien était laissé à l'initiative du nouveau sonneur. Aussi des incidents inévitables apportaient la perturbation dans la vie quotidienne des vigneron. Le vieillissement des rouages est tel qu'en 1841, "l'horloge s'arrête et les habitants souffrent du silence de la vieille horloge". La commune a grand besoin d'acquiescer un nouvel instrument. Il est réceptionné en mai 1842, mais donne des mécomptes, ne donne pas l'heure juste. Des pièces sont rouillées et il faut faire appel à Monsieur BOUSSARD, horloger à Montauville, pour remettre l'horloge en bon état. Il a fallu un an pour obtenir un fonctionnement à peu près correct, au grand dommage des habitants. "Il est nécessaire de protéger l'horloge par une couverture en zinc, propre à écarter les eaux qui tombent actuellement dans les mécanismes"... et tout fonctionne alors normalement en 1844 et pendant quelques années sans trop d'histoires, malgré des poulies inadaptées aux cordages, ou inversement!

Quand en 1851, "l'horloge marche d'une manière affreuse, elle avance de 2 heures par jour et l'instituteur est obligé de monter au clocher 4 ou 5 fois dans la journée pour remettre l'horloge à l'heure"... Quelle contrainte!

Malgré une couverture de protection mieux adaptée, des rouages souffrent encore, et en 1864: "Depuis plusieurs années, la sonnerie de l'horloge n'est point fixe, que parfois elle sonne indéfiniment, puis ne va plus du tout,... aussi Monsieur MITTES, horloger à Noviant-aux-Prés, estime le prix de la réparation à 300 F., et enfin, en mai 1865, l'horloge marche d'une manière régulière". Elle est maintenant protégée par une cage plafonnée.

En juillet 1925, il fallut "repenser l'horloge de fond en comble", car le nouveau clocher, construit cette année, demandait une horloge "à hauteur de sa modernité". Il fallait cependant remonter l'horloge à la main, et donc assurer un traitement au préposé, traitement qui s'élevait à 700 F. par an en 1946.

Toute horloge, même modernisée mécaniquement, s'use à marquer le temps et des frais de réparation se montèrent

à 17000 F. en 1947, sans compter le prix de la main d'oeuvre journalière pour remonter les poids.

Heureusement, le progrès vient au secours de la municipalité et un système électrique est monté par EDF en 1952 pour 29340 F... Plus besoin d'homme pour la manoeuvre, et "l'heure est toujours juste"!

La sonnerie chaque quart d'heure donne des notes de l'Ave Maria de Lourdes. Elle sonne sans défaut et régulièrement Angelus, appels à la messe du dimanche, et même elle carillonne. Quatre cadrans, un de chaque côté du clocher, sont susceptibles de rendre l'heure visiblement, quand ils seront débarrassés de la rouille qui les recouvre...! Crédits nouveaux à trouver, eh oui! On n'en a jamais fini avec le temps!

La Légion Saint-Martin

La légion Saint-Martin rassemblait les hommes et les jeunes gens volontaires pour faire du sport et de la musique. Le sport, sous forme de gymnastique, et la musique à caractère militaire au premier degré: tambour, grosse caisse, cymbales, clairon, trompettes, et, au plus fort, la basse...! Pas besoin d'apprendre le solfège!

C'était une clique. Le niveau du bruit était à la hauteur de la puissance musculaire des bras et du volume d'air des poumons. La légion Saint-Martin était la fierté de Bruley et sa renommée propagée par les trompettes et les clairons.

Depuis sa naissance vers 1904, elle se manifestait à l'occasion de concours organisés par la "fédération gymnique et sportive des patronages de France" (F.G.S.P.F.). C'était pour les jeunes (pupilles) ou adolescents, l'occasion d'élargir leur horizon journalier par les voyages et séjours dans des villes organisatrices de concours: Commercy, Metz, Strasbourg, Epinal, Nice, et Toul ou Nancy. La légion y tenait sa place, comme au cours des fêtes paroissiales: Fête-Dieu, 15 août, fête de saint Martin, patron de la paroisse,...

Les efforts dépensés pour la préparation des épreuves étaient souvent récompensés par des médailles ou même par des palmes, lesquelles étaient accrochées immédiatement à la couronne surmontant la hampe du drapeau. Quelle fierté de constater la "plénitude" de cette couronne en comparaison de l'espace de désert des autres drapeaux. L'amour-propre manifesté par nos jeunes se teintait d'orgueil quand, eux, les paysans, avaient marqué des points en gymnastique ou en musique sur les sociétés de la ville: "On était plus forts qu'elles!" Il fallait bien du courage pour s'entraîner à la barre fixe ou aux barres parallèles après avoir sué et peiné pendant une journée de fenaison ou de moisson. Avec le recul du temps, on ne peut qu'admirer la générosité des adultes, pères de famille, qui s'obligeaient à "dresser" la

"bande de garnements" qui se défoulaient d'une manière anarchique, après avoir quitté la tutelle familiale: les Ephrem MANET, Marcel LAROPPE, Alphonse RICHARDIN..., qui ont vécu la montée de la "société" depuis sa fondation et ce dernier jusqu'à son extinction en 1948.

Quant à la clique, elle atteint son sommet quand quelques uns de ses membres, au moment de leur incorporation dans l'armée, furent introduits dans les musiques régimentaires. Ils devenaient alors des moniteurs respectés, que ce soit Joseph POTIER comme tapin (tambour) ou Albert RICHARDIN comme chef de musique.

La légion Saint-Martin dégoûdissait les jeunes et les initiait à la discipline collective qui n'était pas le propre de la société paysanne. Sa renommée de formation attira l'attention des autorités militaires quand, dans les années 1930, la préparation militaire fut instituée. Beaucoup de jeunes des villages voisins adhèrent et participèrent activement au programme de la préparation militaire au sein de la légion. Les résultats de l'entraînement, couronnés de succès, affermirent l'idée de sérieux que se faisaient les militaires. L'entraînement, plus ou moins adroit, allait bon train et il fallait le maintenir d'une manière de plus en plus intensive à l'approche des épreuves officielles: tir au fusil, avec connaissance parfaite du mécanisme de fonctionnement et entretien superficiel de l'arme, lever, porter, courir,... devaient justifier la satisfaction des autorités, au point qu'un jour, le record de France juniors du 100 mètres a été presque atteint!

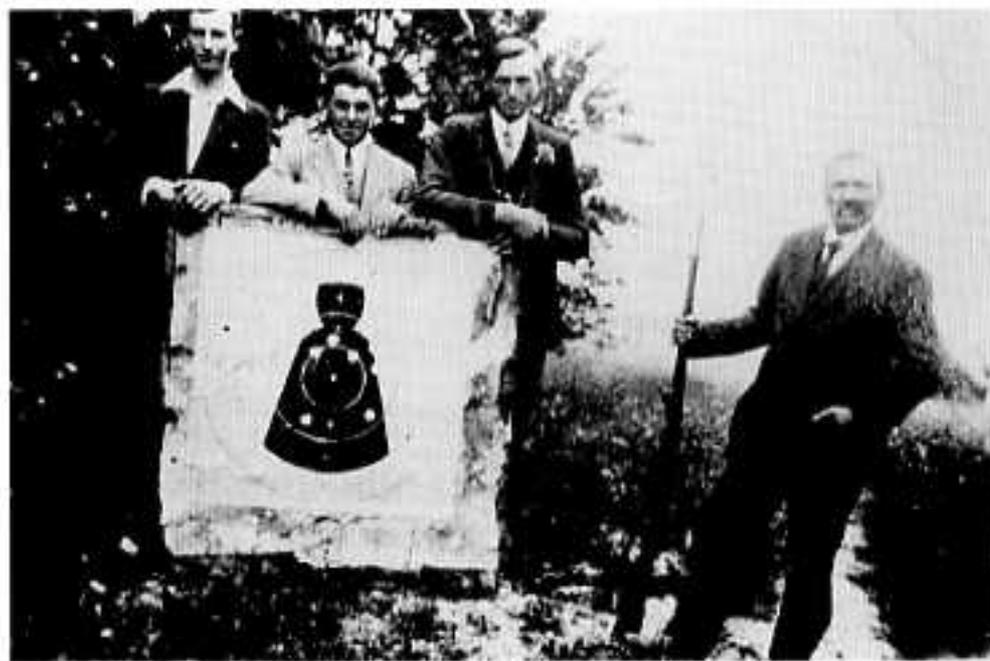
Il n'y avait pas de Parc des Sports et la route remplaçait la piste cendrée. Aussi, l'épreuve du 100 mètres se passait sur la route de Toul, au moment où elle entre en ligne droite, en bas de la côte Saint-Michel, au lieu-dit "Pré d'assaut". On utilisait au mieux le cadre de vie!

On savait que les examinateurs, extérieurs à la légion, prenaient comme référence des 100 mètres, la distance entre deux bornes hectométriques. Celles-ci étaient particulièrement entretenues au lieu dit: peinture, dégagement de la terre et de l'herbe..., bref d'une visibilité à toute épreuve! Aucun ne pouvait mettre en doute la précision et l'honnêteté des Ponts-et-Chaussées ayant planté les bornes.

En ce dimanche matin donc, l'épreuve du 100 mètres plat eut lieu. On en espérait un nombre de points tel qu'on puisse citer en exemple la légion. Sur la ligne de départ: "A vos postes, préparez-vous, partez au coup de pistolet (militaire oblige!)" Chronométrage au poil, nettement favorable, départ de la 2^e série, même réussite, nouvelle performance appréciée par les censeurs...Au départ de la 3^e série, on avait presque envie d'avertir les partants de ralentir l'allure car on approchait de trop près le record des 100 mètres juniors... Le journal du lendemain mentionnait la performance et le niveau de points atteints grâce au "sérieux" de l'entraînement organisé par la légion, ce qui dorait encore un peu plus sa renommée. Ce n'est aussi que le lendemain que le cantonnier préposé à l'entretien de cette partie de la route et ancien de la légion, révéla qu'il avait



La Légion Saint-Martin et la préparation militaire en 1930.



Exercice de tir sous la direction d'Alphonse RICHARDIN.
Champ de tir d'"Entre les deux côtes" (1930)



La clique de la Légion Saint-Martin en 1959,
devant le curé RIETHMULLER, lors des obsèques de Daniel HENRY;



Rue du Chêne, en 1965.

déplacé la borne, dans le bon sens, d'une dizaine de mètres! Jamais l'autorité officielle n'en fut prévenue, et l'éclat de la réussite sportive n'en fut pas terni. Au contraire cela ne fit que renforcer l'idée de la valeur de l'entraînement de la légion. Mais on l'avait échappé belle, pensez aux conséquences qu'aurait pu causer un record de France battu, ce qui aurait provoqué la recherche des raisons fondamentales de ce résultat..., et le déshonneur qui aurait sûrement suivi! On n'ose pas y penser!

Le commerce local

Les courants commerciaux:

Ceux-ci apportaient dans le village un certain vent provenant de l'extérieur. L'habitude de vivre en autarcie créait un esprit renfermé dans l'ensemble des groupes sociaux. On avait tendance à vivre entre soi, chez soi, dans l'enceinte du village ou du ban.

Beaucoup de gens n'allaient à Toul qu'une ou deux fois par an. Il fallait y aller à pied, à moins de profiter d'un voyage en voiture à cheval -du chariot ou du char à bancs- et puis rapporter à dos ou à bras les achats effectués à moindre prix. On gagnait ainsi 1 ou 2 sous par kilo!

Aller à Nancy représentait aux yeux de la plupart des vigneron et des paysans un événement commenté dans la rue pendant plusieurs jours et beaucoup d'habitants n'ont jamais vu Nancy. Alors le passage à Bruley de commerçants des alentours, du marchand de peaux de lapins, du boucher et des "camps-volants", rempailleurs de chaises, repasseurs de ciseaux, rétameurs ou épiciers, créait une ambiance contrastant avec une certaine monotonie du travail quotidien.

Il y avait la "petite marchande" qui, au moins une fois par mois, venait proposer dans les maisons les coupons d'étoffe de magasins de Toul ou de Gondreville... Ah! Respirer l'air du drap déroulé sur la table, voir la dextérité de la vendeuse faisant glisser entre ses doigts la trame d'un tissu "tout neuf", alors que d'habitude les vêtements se passaient, au fil des ans, de l'aîné au plus petit, quitte à les rafraîchir en retournant manches, pantalons, vestes et les ourlets.

Il y avait le boucher qui, venant de Lucey avec sa voiture à cheval, apportait aux "privilegiés" une viande inhabituelle car elle dépassait en valeur la viande ordinaire qui faisait le menu hebdomadaire... Le cochon tué en hiver et que l'on faisait traîner jusqu'à épuisement du stock, salé, fumé..., le lapin qu'on réservait au repas du dimanche, la poule (ou le coq) généralement accommodée à la sauce blanche les jours de fête... Mais le boucher de Lucey, qui concurrençait fortement les bouchers de Bruley (Veuve VATHELOT, 42 rue de la République, DRIANT, 4, cour du Château) apportait un goût élaboré de charcuterie qu'une simple maîtresse de maison ne pouvait imiter. Il y avait aussi, au

temps moins lointain, de nombreuses conserves en bouteilles. Leur remplissage accaparait des journées entières d'été: pois (rarement petits!), haricots (toujours avec fils!) verts ou jaunes, mirabelles dénoyautées, passaient un à un par le goulot... Quel progrès domestique à l'apparition, vers 1930, des verrines avec leur large ouverture et avec leur fermeture hermétique sans bouchon...! Cela supprimait aussi l'effort attentif et patient dont il fallait faire preuve pour sortir, de nouveau un à un, avec un fil de fer à crochet, les produits enfilés au cours des mois précédents.

Si l'on mangeait beaucoup, on utilisait les produits de la maison pour dépenser le moins possible, d'où l'ingéniosité d'une mère de famille à remplir de conserves toute une pièce de la cave. Le degré de réussite des conserves marquait celui d'aptitude de "fée du logis"... On arriva même à mettre en bocaux du lapin, du cochon, méthode qui concurrençait en l'améliorant les conserves au saloir.

Allaient chez le boucher ceux qui n'avaient pas d'élevage, ceux qui n'avaient généralement pas de "biens", ceux qui travaillaient en usine et ne savaient pas "élever des lapins" ou des poules. Et puis c'était un travail soutenu pour nourrir les lapins. Dix lapins mangent autant qu'une vache, disait-on! Il fallait en effet "faire venir les betteraves", rapporter journalièrement ou au moins tous les deux jours, une bonne hottée d'herbe. Le lapin, toujours lui, entraînait le commerce des peaux: le marchand de peaux de lapins passait au moins dans la rue une fois par semaine en chantant "peaux de lapins, peaux..." Il avait la bosse du marchandage et la concurrence était active à l'encontre de Victor C. de Bruley qui ramassait, lui aussi, les peaux de lapins, en plus de toutes les occupations qu'il exerçait: marchand de cochons, vente de poissons le vendredi...

En ce temps-là, les peaux de lapins étaient recherchées, les marchands venaient de partout et chaque vendeur devait faire jouer la concurrence par une présentation honorable et en faisant tinter à l'oreille de l'acheteur que le marchand de Toul ou de Pagny, ou d'ailleurs, offrait un prix plus élevé! L'argument du poids, de l'épaisseur de la peau, permettait toujours au marchand de justifier le prix qu'il voulait donner: "Votre peau (celle du lapin, bien entendu), n'est pas épaisse, elle n'a pas de poids!"... Il y avait alors l'ultime référence des comparaisons faites avec les vendeurs du village. L'un d'eux, le père Joannès, avait atteint un assez haut niveau de présentateur. Ses peaux avaient toujours quatre pattes, alors que toutes les autres n'en avaient que trois, la quatrième restant fixée au clou du gibet. Le marchand avait beau jeu de dire: "Votre peau n'a que 3 pattes alors que chez le père Joannès, il y en a 4!"

Les "camps-volants", "rempailleurs de chaises", les "nomades", voyageant en charrettes-maisons attelées de chevaux plus ou moins maigres (les pauvres!) étaient marqués d'une suspicion confirmée par des faits. Chacun fermait bien ses portes le jour où un stationnement était annoncé. Alors que d'habitude la clé était tournée dans la serrure et laissée visible de l'extérieur -cela voulait dire "Je suis absent,



Les rétameurs ambulants vers 1905: seaux, brocs, casseroles dont il faut boucher les trous, cuillers et fourchettes à rétamer... Remarquer le soufflet à main et, dans le coin des murs, la construction de l'ancien château: escalier tournant. Le garçon: Pierre RICHARDIN.

mais je ne suis pas loin!" La renommée légendaire de voleurs, chapardeurs, diseurs de bonne aventure, apportait beaucoup d'appréhension chez nos villageois et le 8 avril 1950, un arrêté du conseil municipal interdit le stationnement des nomades sur le territoire.

Quelques "camps-volants" rempaillaient les chaises et en réparaient les pieds, mais les gens intéressés préféraient leur apporter sur place le matériel à réparer plutôt que de les laisser entrer dans la cuisine.

Vers l'année 1926, une famille d'Italiens séjourna à Bruley pendant une dizaine de jours pour confectionner des chaises entières. Artisans remarquables, ils taillaient le bois à coups de serpe et réussissaient à tirer, au mieux, des pieds de chaises dans les piquets de bois qu'on leur donnait.

L'appréciation des rétameurs était d'un niveau nettement supérieur à celle des "camps-volants". Leur passage régulier, une fois ou deux par an, était annoncée à son de caisse. Chaque famille leur apportait cuillers, fourchettes à étamer, casseroles ou seaux qui, à force d'aller sur l'évier, présentaient un fond diaphane avec "plein de trous à boucher". Les gosses abordaient leur chantier avec moins d'appréhension que celui des nomades, réputés par les histoires d'enlèvements d'enfants. Ils aimaient respirer l'odeur de l'acide, voir comment, d'un vil métal, on obtenait des couverts neufs.

Autre commerçant ambulant, le Caïffa, épicerie transportée par tricycle. Il avait ses clients plus ou moins attirés, qui, parcimonieusement, répartissaient leurs achats pour ne pas se mettre mal avec les deux épiciers en action à Bruley (Lucien BROCARD, 48 rue de la République, René LAROPPE, 2 rue Victor Hugo). Le Caïffa, c'était une bouffée d'odeurs d'épices et de café qui vous remplissaient les narines.

Les épicerie se partageaient une clientèle fidèle recrutée dans leur rue ou dans leur environnement. On y trouvait tout le nécessaire pour vivre: les denrées, riz, sel, sucre, lentilles (avec cailloux!), haricots ou flageolets, pois chiches, étaient livrés en vrac. L'emballage était rudimentaire, la matière première consistait en papier journal. L'huile était tirée au tonneau: il fallait apporter un litre vide. On y trouvait aussi de la mercerie, des allumettes et des bonbons puisés dans un bocal avant d'être enrobés du journal habituel. Chacun des épiciers vendait aussi du pain: tous les jours de la semaine, des "pains au lait" et des brioches le dimanche (L'un d'eux était boulanger en titre).

Que ce soit chez le BROCARD ou chez la FANNY, les clients étaient bien servis et pouvaient, à la sauvette, connaître les nouvelles du village.

Le boulanger avait pris son essor vers 1910, quand les étrangers s'approvisionnaient régulièrement, alors que beaucoup de familles jusqu'alors faisaient leur pain, pain de ménage, chaque semaine. On en profitait pour faire cuire de la tarte, tant que le four était chaud. A Bruley, en 1893, il y avait 103 fours à cuire (dont 55 non-exploités). Il y avait 2 boulangers DEPARDIEU et la veuve FRANCOIS. La

capacité de chacun des deux fours était de 75 kg. de pain par jour. (La famille Demange Emile a cuit son pain de ménage jusqu'en 1936).

Les cafés

Lieux de rencontres les plus libres: allaient au café des clients aux caractères très divers. On pouvait réfléchir devant un verre, soliloquer ou encore dire ce que l'on pensait à haute voix (parfois inintelligible!). Leur fréquentation n'était pas toujours bien vue, et puis, dépenser des sous à boire au café! Les femmes en rajoutaient, les soulots, les poivrots, ils feraient mieux d'aller travailler... Il était vrai qu'un homme très sérieux, organisé, bien sous tous rapports, n'allait jamais au café, lieu mal famé. Et pourtant, où trouver un autre endroit où l'on puisse aussi librement baigner dans la résonance des "idées sous-jacentes", où l'on pouvait jouer aux cartes ou aux quilles?

Il y eut une certaine floraison de cafés, mais ils étaient réglementés déjà en 1814:

"Le conseil municipal fait défense à tout particulier d'établir aucun jeu de quilles dans aucun chemin public notamment au Beü, si non, sous peine d'amende de 6 F. à tout individu qui établira le dit jeu, de 3 F. contre ceux qui se permettent de jouer, les pères et les mères étant responsables des enfants".

Le 15 juillet 1831, un règlement de police en 23 articles concerne en particulier l'ouverture et la fermeture des débits de boisson:

*"L'heure de retraite sera donnée par le son de la cloche, du 1er avril au 30 septembre, à 9 heures du soir, du 1er octobre au 31 mars, à 8 heures du soir. Aucun tumulte ou incitation, attroupement nocturne, bruits interdits.
-Ne pas débiter de boissons gâtées ou falsifiées.
-Les aubergistes devront éclairer la façade de leur maison quand il y a des voitures en stationnement de nuit."*

Une fièvre d'installation de cafés apparaît en 1855:

-Le 20 novembre, autorisation est faite à MOREAU Victor d'ouvrir une auberge à Bruley.

-Le 21 novembre, le lendemain, à LAGNET Alphonse.

En 1893, il y avait 3 cafetiers à Bruley; CHARLES Emile, 4 rue Victor Hugo, Mme HENRY, 66 rue de la République et NEY Nicolas, 33, rue de la République*.

En 1914, 5 cafés sont signalés, sans compter la cantine existant en haut de la côte, à l'entrée du fort de Bruley, pour la garnison qui y était logée: CHARLES Emile, MARTIN, GOIRIER, BESANCON, GABE.

* À l'entrée du château, la maison fut démolie en 1924 et l'emplacement aménagé en jardin.



La fête de la vigne en 1933:
Les usoirs encombrés, la rue de la République
occupée par les visiteurs...



Vignerons et vigneronnes défilent:
Les DEMANGE, trois générations souriantes...